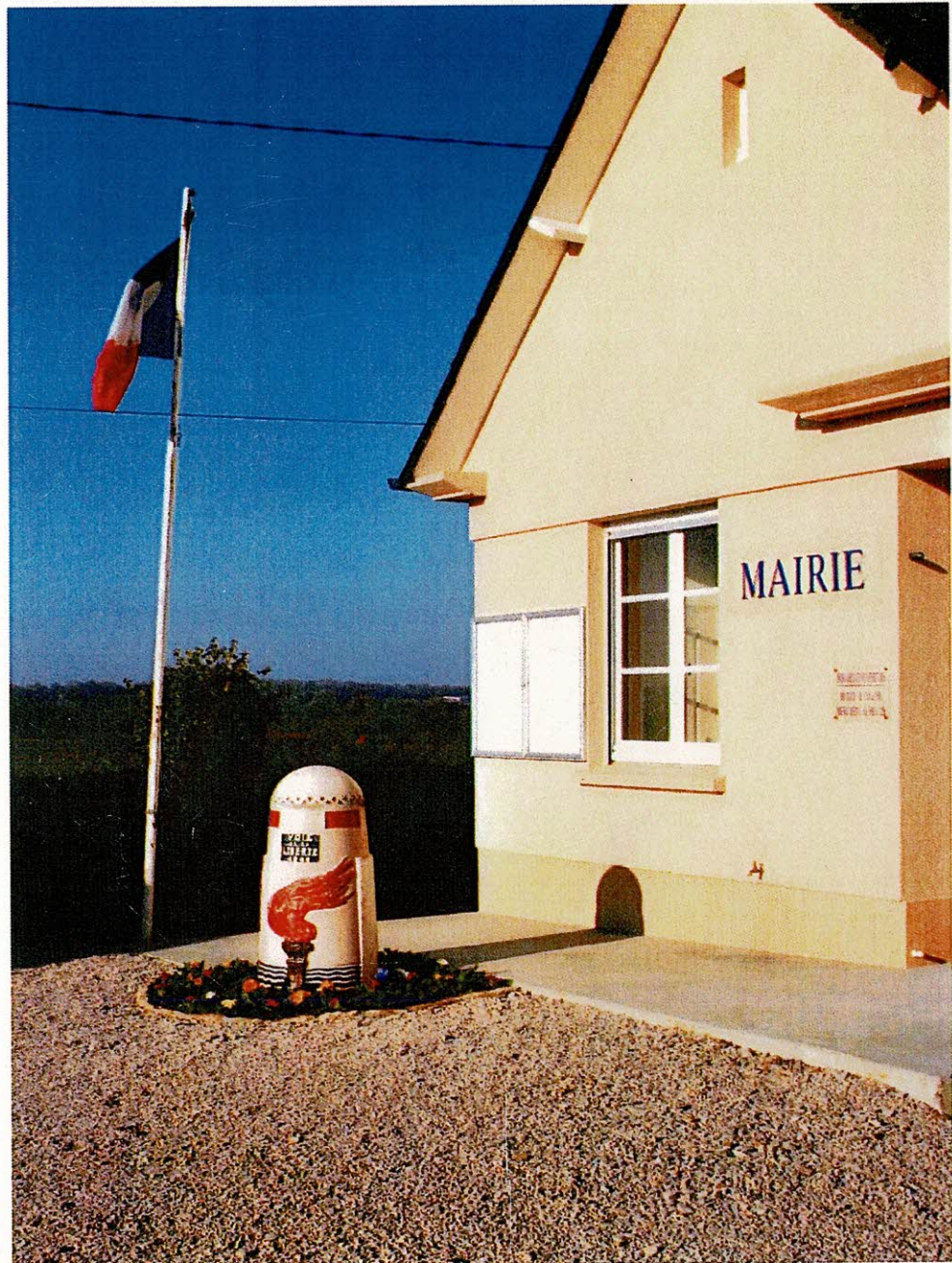


BULLETIN MUNICIPAL 2008

SAINT-FLOXEL



EDITION 2009

LE MOT DU MAIRE

Comme de coutume à cette époque de l'année, nous vous adressons notre bulletin municipal et je profite de cette occasion pour vous adresser ces quelques mots au sujet de la vie communale.

L'année 2008 a été particulièrement marquée par le renouvellement des conseils municipaux. A Saint-Florel, huit conseillers sont issus de l'ancien conseil et trois nouveaux ont été élus. En mars dernier, j'ai été élu maire. Je remercie toutes les personnes qui nous ont fait confiance, et je m'efforcerai, avec toute l'équipe, de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour ne pas vous décevoir et mériter la confiance que vous nous avez accordée.

Nous venons d'acquérir une parcelle de 1.900 m² auprès de M. et Mme Albert VALOGNES, près de la salle des fêtes, pour prévoir son extension, la mise aux normes de l'évacuation des eaux usées de celle-ci ainsi que l'agrandissement du parking qui évitera ainsi, le stationnement de véhicules sur le bord de la chaussée lors de manifestations importantes.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est fonctionnel depuis janvier 2008. Pour Saint-Florel, les premiers contrôles débiteront probablement dans le courant du 2^{ème} semestre de cette année. Pour ce qui est des rues « Saint-Clair » et de « La Foulerie », les travaux d'assainissement collectif pourront débiter après la fin des travaux de la nouvelle station d'épuration de Montebourg, probablement en 2011, et en fonction des subventions de l'Agence de l'Eau.

Nous continuerons à œuvrer pour l'entretien et la rénovation de nos chemins avec nos moyens, sachant que les subventions sont plus difficiles à obtenir (DGE).

Après 18 mois d'étude avec différents partenaires, la carte communale est agréée par le Préfet depuis le début du mois de janvier 2008, pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.

Je tiens à remercier les élus avec lesquels je travaille, l'ensemble des personnes bénévoles qui participent à la vie de la commune, les employés communaux et les associations.

Le Maire,
Jacques ONFROY.

Jacques Onfroy est élu maire



Jacques Onfroy

Le nouveau conseil municipal s'est réuni le samedi matin 22 mars 2009.

Jacques Onfroy est élu maire avec 6 voix, Michel Doraphé 5 voix sur 11.

Election du premier adjoint, Denise d'Hervilly est élue avec 6 voix, Michel Doraphé 5 voix.

Election du deuxième adjoint Joël Guilbert est élu avec 6 voix, Michel Doraphé 5 voix.

Les conseillers ont nommé les délégués aux différentes commissions.

Les délégués du conseil municipal au CCAS sont Michel Doraphé, Nathalie Jeanne, Philippe Valognes, Pierrette Lesachey et, hors conseil municipal, Philippe Brisset, Jean-Marc Dupont, Michel François, Lionel Hamon, Isabelle Lemièrè.

Les membres de la commission aux bâtiments : Philippe Valognes, Michel Doraphé, Denise d'Hervilly, Sylvie Busiaux, Sylvie Cousin. Joël Guilbert

Les membres à la commission voirie sont : Sylvie Busiaux, Jean-Marie Leterrier, Nathalie Jeanne, Christophe Cauchard, Joël Guilbert.

Les membres à la commission électorale sont Michel Doraphé, Denise d'Hervilly et Philippe Valognes.

Les délégués à la commission calamités agricoles sont Jean-Marie Leterrier, Denise d'Hervilly, Sylvie Busiaux, Christophe Cauchard.

Les déléguées à l'UDAF sont Patricia Cauchard, Catherine Fortin, titulaires, Stéphanie Guézet, suppléante.

Les membres titulaires à la Communauté de communes sont : Jacques Onfroy, Sylvie Cousin, Joël Guilbert, suppléante Denise d'Hervilly.

Les délégués titulaires à la commission du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Montebourg sont Jacques Onfroy et Jean-Marie Leterrier, suppléante Denise d'Hervilly.

Les délégués titulaires pour le Syndicat d'Electrification de la région de Quettehou-Montebourg sont Denise d'Hervilly et Jean-Marie Leterrier, suppléante Pierrette Lesachey.

DEMOGRAPHIE

☺ NAISSANCES ☺

Tous nos souhaits de bienvenue à :

Lou-Anne DHO
Née le 5 février 2008, à Cherbourg-Octeville,
Fille de Mr et Mme Cédric DHO

Maël CAUCHARD,
Né le 10 février 2008 à Cherbourg-Octeville,
Fils de Mr et Mme Christophe CAUCHARD

Paul HOULLIER,
Né le 28 avril 2008 à Cherbourg-Octeville
Fils de Mr et Mme Lionel HOULLIER

Antoine JOSSELIN,
Né le 7 juin 2008 à Cherbourg-Octeville,
Fils de Mr Franck JOSSELIN et Melle Véronique LELONG

Lise DOGUET,
Née le 17 septembre 2008 à Cherbourg-Octeville,
Fille de Mr et Mme François DOGUET

♥ MARIAGES ♥

Se sont unis par les liens du mariage :

Le 31 mai 2008 à la mairie :
Madame Monique MALAS et Monsieur Jules CAUVIN
Tous nos vœux de bonheur aux époux

✝ DECES ✝

Hélas nous ont quittés :

Jeanne COUSIN
Le 29 mai 2008 dans sa 95^{ème} année

Victor LEQUERTIER
Le 8 juin 2008 dans sa 79^{ème} année

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

	769,97 €
Services du domaine	5 050,67 F
	24 713,00 €
Impôts locaux	162 106,65 F
	6 038,00 €
Autres impôts et taxes	39 606,68 F
	52 877,00 €
Dotations	346 850,38 F
	5 521,00 €
Compensation état	36 215,39 F
	8 938,18 €
Revenus des immeubles	58 630,62 F
	2 756,96 €
Revenus location salle	18 084,47 F
	335,72 €
Revenus divers	2 202,18 F
	101 949,83 €
Total des recettes de fonctionnement	668 747,05 F

DEPENSES

	40 359,74 €
Charges de personnel	264 742,54 F
	22 341,79 €
Achats et autres charges externes	146 552,54 F
	1 399,97 €
Charges financières	9 183,20 F
	729,00 €
Impôts et taxes	4 781,93 F
	12 836,74 €
Indemnités des élus	84 203,49 F
	1 875,40 €
Subventions versées	12 301,82 F
	1 500,00 €
Subvention ccas	9 839,36 F
	81 042,64 €
Total des dépenses de fonctionnement	531 604,87 F

Excédent de fonctionnement 2008

20 907,19 €
137 142,18 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

	6 468,00 €
TVA	42 427,30 F
	3 740,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	24 532,79 F
	3 251,00 €
TLE	21 325,16 F
	13 459,00 €
Total des recettes d'investissement	88 285,25 F

DEPENSES

	3 739,82 €
Remboursements emprunts	24 531,61 F
	637,23 €
Salle communale	4 179,95 F
	1 097,25 €
Mobilier	7 197,49 F
	876,00 €
Autres immobilisations corporelles	5 746,18 F
	109,54 €
Frais d'études documents d'urbanisme	718,54 F
	605,07 €
Terrains nus	3 969,00 F
	1 004,64 €
Réseaux de voirie	6 590,01 F
	8 069,55 €
Total des dépenses d'investissement	52 932,78 F

Excédent d'investissement 2008

5 389,45 €
35 352,47 F

RESULTAT D'ENSEMBLE 2008

26 296,64 €
172 494,65 F

REPARTITION DES SUBVENTIONS

Subventions annuelles :

- Ligue contre le Cancer	50,00 €
- Comice Agricole	10,00 €
- Aveugles	10,00 €
- Donneurs de sang	10,00 €
- Myopathie	10,00 €
- Papillons Blancs	10,00 €
- CA T Montebourg	30,00 €
- Association scléroses en plaques	15,00 €
- Aide à domicile	15,00 €
- Association Espérance de Valognes	15,00 €
- Association des paralyses de France	10,00 €
- Secours Populaire	15,00 €
- Croix Rouge	15,00 €
- Secours Catholique	15,00 €
- Association Sports et Loisirs de Montebourg	60,00 €
- Soins Palliatifs ASP Nord cotentin	20,00 €
- Saint-Floxel Animations	230,00 €
- Comité des Fêtes	230,00 €

Subventions ponctuelles :

- Abbaye de Montebourg séjour en Angleterre des élèves de 4ème et 3ème 4 élèves x 10 €	40,00 €
- Abbaye de Montebourg BAC PRO 1 élève x 10 €	10,00 €
- Groupe Arsène Lefiliatre Classe de Mme Mesnil (activité piscine) 3 élèves x 10 €	30,00 €
- Association Amicale Territoriale du Canton de Montebourg	25,00 €
- Comité contre l'enfouissement des ordures ménagères d'Eroudeville	20,00 €
- École publique maternelle (ferme vivante, éveil) 13 élèves x 10 € par enfant	130,00 €
- Collège Tiphaine de la Roche: Séjour aux sports d'hiver 13 élèves x 10 €	130,00 €
- École Notre Dame: natation et équitation 9 élèves x 10 €	90,00 €

CARTE COMMUNALE

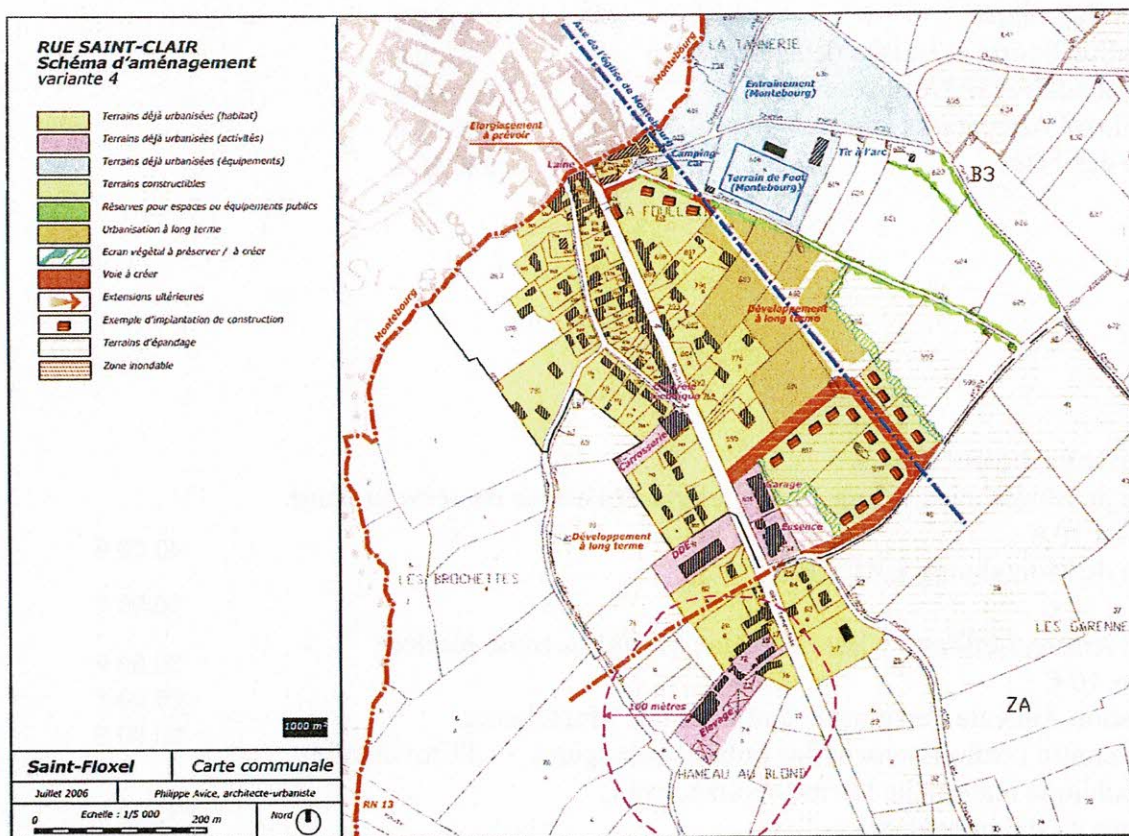
Le 13 avril 2005, la municipalité décidait l'étude d'une carte communale afin de répertorier les terrains constructibles, facilitant ainsi les futures demandes de permis de construire.

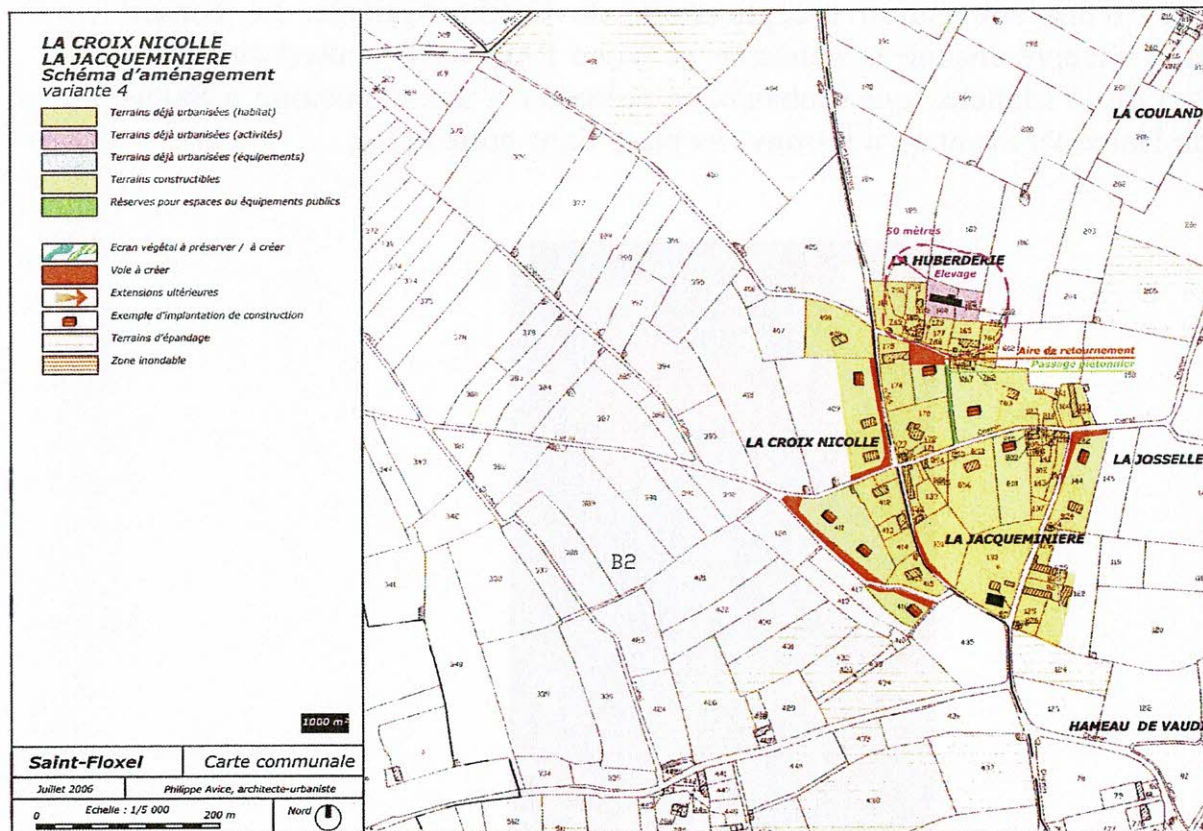
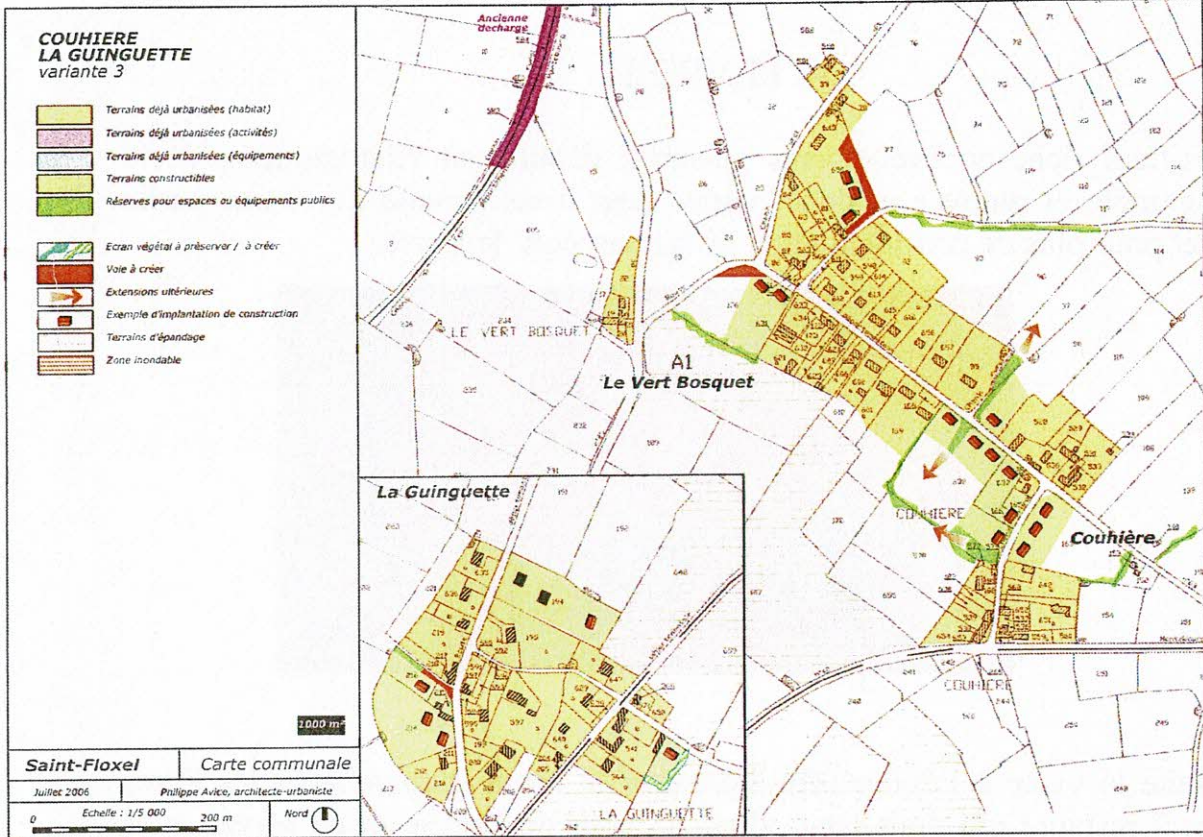
Mme PAGNY était l'interlocutrice auprès des services de la DDE.

Le 6 janvier 2006, M. Philippe AVICE était choisi comme bureau d'étude.

Après une enquête publique et consultations des différents intervenants, la carte communale a été approuvée par le Monsieur le Préfet en date du 11 janvier 2008 et sa validité est de 10 ans.

Cartes des différents hameaux avec leurs terrains pouvant être constructibles





MANIFESTATIONS 2008

16 FEVRIER

Un après-midi riche en événements puisqu'il débute par l'inauguration de la mairie agrandie et rénovée et donc rendue plus fonctionnelle avec, une partie accueil, et pour plus de confidentialité, un bureau pour le maire.



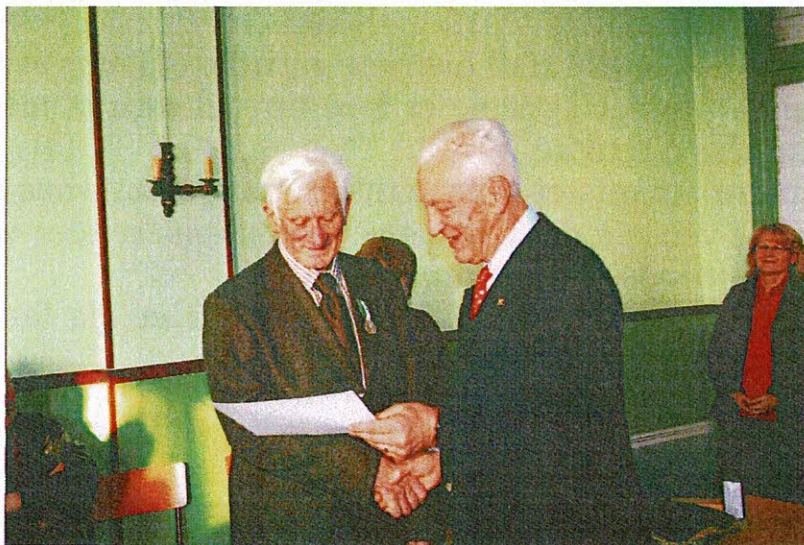
Vint ensuite la visite à l'église afin d'admirer le lutrin (pupitre pour les livres liturgiques) restauré qui était rangé dans un coin de l'église et ne servait plus depuis bon nombre d'années car abîmé et défraîchi.

Cette opération n'a pas coûté d'argent à la commune car, au titre d'objet classé, sa restauration a bénéficié de 50 % d'aide de l'Etat, de 25 % d'aide du Conseil Général et d'une subvention exceptionnelle du Crédit Agricole. Le conseil municipal a accepté ensuite la demande de Mme PAGNON, conservatrice des objets d'art de la Manche, qui souhaitait le présenter à une exposition à Saint-Hilaire du Harcouët avant qu'il retrouve sa place dans notre église.



L'après-midi continua avec la cérémonie de remise de médailles, en présence de M. TRAVERT, sénateur honoraire, M. GATIGNOL, député, Mme BRECY, conseillère générale, M. PRIME, président de la communauté de communes, les maires du canton, les conseillers municipaux, les autorités, des habitants de la commune et les familles des médaillés.

Médaille d'or pour M. JAUNET qui totalise 43 ans d'élus municipal, 12 ans conseiller, 12 ans adjoint au maire, 19 ans maire



M. GATIGNOL remettant la médaille d'or à M. Bernard JAUNET

Médaille d'argent pour Mme LESACHEY qui compte plus de 20 ans d'élue municipale



M. TRAVERT remettant la médaille d'argent à Mme LESACHEY

27 JUILLET

Noces de diamant

Dimanche 27 juillet a eu lieu une rare et sympathique cérémonie à la mairie à l'occasion des noces de diamant d'Antoinette et Louis DORAPHE.

Denise d'HERVILLEY, 1ère adjointe, a reçu les époux et leur famille et a relu l'acte de mariage

«Vous vous êtes mariés le 17 août 1948 à Fresville, à l'époque c'est M. Hyver qui était maire.

Antoinette avait 20 ans et elle était ouvrière agricole et Louis avait 25 ans et il était, lui aussi, ouvrier agricole et à ce titre, il reçut la médaille du travail pour 37 années d'activité.

Vous avez eu quatre enfants et huit petits-enfants, nous vous félicitons pour toute cette vie vécue à deux, nous vous donnons rendez-vous dans cinq ans pour vos noces de palissandre.»

Antoinette et Louis ont bien l'intention de revenir et «la famille sera encore plus grande» précisent-ils !



Antoinette et Louis entourés de leurs proches

11 OCTOBRE REPAS DES AINES

Le 11 octobre 2008, la journée de nos aînés a débuté à 11 heures par une cérémonie religieuse célébrée par le Père Michel Levallois.

Vers 12 heures, c'est 72 convives qui ont pris place dans la salle communale où M. le maire leur a souhaité la bienvenue.

Le repas a commencé par l'apéritif qui, comme chaque année, est offert par M. le Maire et ses adjoints. Au fourneau, un jeune cuisinier de la commune était secondé pour le service, par des serveuses bénévoles. La bonne humeur était de mise pour nos aînés qui, en fin de repas, ont poussé la chansonnette et ce jusqu'à tard dans l'après-midi pour le plus grand plaisir de tous !

La doyenne était Mme TARDIF, 82 ans, et le doyen M. DORAPHE, 85 ans



20 DECEMBRE

VEILLEE DE NOEL

Cette veillée de Noël du 20 décembre 2008 a commencé deux semaines plus tôt pour les enfants qui se réunissaient avec Pierrette LESACHEY et Christelle LECARPENTIER afin de préparer cette soirée et pour répéter les chants.

Notons aussi la collaboration de M. François RENET de Quinéville pour l'interprétation des chants lors de la veillée ; ce sont des bénévoles de la commune et des communes environnantes qui, avec les enfants, organisent ce moment de joie et de partage. Chacun apporte sa contribution que ce soit de la partie religieuse à la fabrication des bûches en passant par la préparation et le nettoyage de la salle communale.

Comme chaque année, c'est une centaine de personnes qui se sont retrouvées pour partager ce moment et déguster les bûches de nos cordons bleus avec le petit verre de vin et le café pour finir.





21 DECEMBRE ARBRE DE NOËL

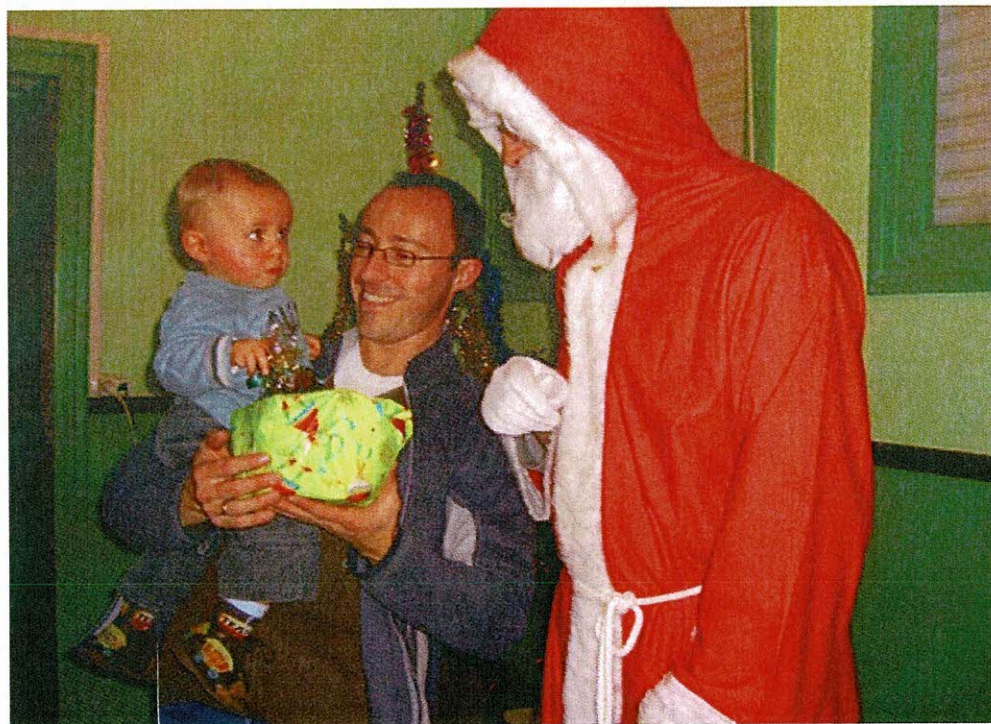
L'après-midi du 21 décembre 2008, 83 enfants de la commune se sont retrouvés près du sapin dans l'attente d'une visite très importante !... celle du Père-Noël.

Il est arrivé avec sa hotte chargée de cadeaux.

Ensuite, les enfants ont pu partager un petit goûter en compagnie de leurs parents.

Cette sympathique manifestation est un moment important pour les enfants et cela permet aux nouveaux habitants de la commune de faire connaissance.

Domage que toutes les familles conviées ne puissent participer !



Un petit peu intimidant quand même le Père Noël

CLUB DES AINES



En ce début d'année 2009 le club des aînés vous souhaite, avec un peu de retard,
une bonne année et surtout une bonne santé à toutes et à tous.

En ce début d'année 2009, nous avons eu une grande peine car deux membres de
notre club,

Gustave et Louissette
nous ont quittés pour toujours.

Trois nouveaux membres ont rejoint notre club et je leur souhaite la bienvenue.

Pour les activités pas de changement !
Nous nous rencontrons les jeudis après-midi tous les quinze jours à la
salle communale
et nous organisons toujours des concours de belote.

Pour le club des aînés et moi-même.
Bien amicalement

Bernard VALOGNES



LE COMITE DES FETES

Le mois d'avril 2009 a vu deux changements au sein de son bureau ; ainsi j'ai été élu président pour succéder à Jacques Onfroy, président depuis 20 ans, souhaitant laisser sa place afin de se consacrer pleinement à ses nouvelles responsabilités, mais restant tout de même membre actif. Du fait de mon élection, Lydie Onfroy a été élue au poste de secrétaire que j'occupais depuis 10 ans.

Concernant les manifestations 2008, la première fut la « galette des rois » que nous offrons aux habitants de la commune.

Au mois de mars, nous avons dû annuler la soirée « poule au blanc » n'ayant pas suffisamment de personnes inscrites.

La fête annuelle, programmée du 19 au 21 septembre, a commencé le vendredi soir par un loto qui a vu une participation en hausse approchant les deux cents joueurs et nous avons eu le plaisir d'avoir des Saint-Floxelais parmi les gagnants.

Le samedi au repas dansant, c'est la bonne humeur et la convivialité qui dominèrent la soirée.

Pour le dimanche, le soleil avait décidé d'illuminer la campagne ce qui permit au vide-grenier d'attirer les curieux. Au repas du midi la tente et le chapiteau se remplirent de personnes venues manger le « mouton-frites » et l'après-midi fit place au spectacle de courses de poneys organisées par « l'Association des courses de poneys de Normandie ».



Une vue partielle du vide-grenier

Au mois d'octobre, nous avons organisé notre traditionnel et réputé couscous cuisiné de mains de maître par Rachid qui nous permit de faire salle comble.

Globalement le résultat financier est correct même si la fête dont le budget est d'environ

13.500,00 € s'équilibre difficilement chaque année étant donné les coûts du spectacle et de location du chapiteau.

Les années passent et comme toutes les petites associations qui organisent une fête, trouver un spectacle à un prix correct, qui puisse attirer la foule, devient quasiment impossible car les normes de sécurité imposées sont draconiennes.

A cela il convient d'ajouter que les associations au niveau du canton qui, jusqu'à présent se prêtaient le matériel, pratiquent de plus en plus la mutualisation du personnel afin de pallier le manque de bénévolat dans les communes, mais gardons le moral, il faut croire en des jours meilleurs !



Ci-dessus de gauche à droite B JAUNET, M NOËL, M LADUNE, J ONFROY, décorés d'une superbe médaille en chocolat pour **31 ans de comité** lors du repas offert aux bénévoles.

Composition du comité au 14 novembre 2008 :

Président : Joël GUILBERT

Secrétaire : Lydie ONFROY

Trésorier : Christine LEREVEREND

Vice-président : Maurice NOËL

Secrétaire adjoint : René GIBON

Trésorier-adjoint: Fabrice LEMIERE

Membres:

DORAPHE Antoinette - HEUDE Séverine - JAUNET Bernard - LADUNE Maurice

LEBERGER Francis - LECONTE Paul-Henri - LORIMIER David - ONFROY Jacques

Le comité a maintenant une adresse Internet comite.stfloxel@laposte.net, si vous souhaitez nous contacter ou nous adresser remarques et suggestions n'hésitez pas !

En mon nom et au nom de tous les membres du comité, bonne année 2009.

Joël GUILBERT

L'ÉCOLE DE SAINT-FLOXEL EN 1938

Mémoires...

« A cette époque, l'école située au bord de la route menant de Montebourg à Fontenay-sur-Mer (sur le terrain de l'actuelle salle des fêtes) comprenait la salle de classe et à l'étage la mairie et le logement de l'institutrice Madame HUET.

Madame HUET dont le mari était décédé dans l'accident de son avion à Vrasville avait trois fils, deux en école supérieure et un dans son école. La sœur de Madame HUET vivait aussi avec eux.

Les élèves, âgés de 6 à 14 ans, apprenaient à lire, compter, écrire et quittaient l'école à 14 ans après avoir passé le certificat d'études.

L'organisation de chaque journée était la suivante : arrivée des élèves à 8 heures et fin des cours à 16 heures, il y avait une récréation le matin et une l'après-midi.

La cour de récréation séparait les garçons et les filles.

Le repas du midi, pour ceux qui habitaient loin, était réchauffé par l'institutrice.

La salle de classe était entretenue par les élèves les plus grands : balayage le soir, entretien du poêle à charbon et de son inhalateur.

Les élèves concernés par l'école habitaient à proximité et jusqu'à 3 kms et arrivaient et repartaient à pied. Les élèves de la « Rue Saint-Clair » et de « la Guinguette » allaient à l'école privée ou publique de Montebourg.

Les premiers cours en arrivant le matin étaient, l'instruction civique et la morale ensuite les autres cours en commençant par les plus grands.

Les fournitures étaient l'ardoise et son crayon, le cahier de devoir et le porte-plume pour écrire à l'encre, le crayon à papier et les crayons de couleur, le livre de géographie, etc...

Toutes ces choses restaient à l'école, il n'y avait pas de devoirs le soir.

Comme tenue vestimentaire obligatoire, les filles avaient une blouse de couleur et les garçons devaient porter une blouse noire, une culotte courte avec des bretelles, les bas allant jusqu'aux genoux et des galoches à semelle de bois cloutée et le béret et pour le trajet à pied en cas de mauvais temps un imperméable avec capuchon descendant jusqu'au mollet.

Les jours de classe étaient lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi et les grandes vacances fixées du 14 juillet au 1er octobre.

A la maison avant l'heure du départ et suivant la distance on prenait un bol de lait et une tartine beurrée d'un pain de six livres puis débarbouillage à l'eau froide de la pompe, le soir tartine puis soupe au biscuit, coucher à 21h30.

La maison n'était chauffée que par un feu de bois dans la cheminée, pareil pour les chambres et un gros édredon de plume nous tenait chaud, en hiver il y avait du givre sur les carreaux des fenêtres.

Voilà ce qu'était l'école à Saint-Florel en 1938, dans la bonne humeur ».

L'auteur de ce récit se trouve sur la photo, alors qui est-ce ?





La lettre du Prêtre

+ Louée soit l'Immaculée

Bonjour et bonne et sainte année 2009

Grâce aux responsables du bulletin municipal de Saint-Florel, que je remercie, j'ai la joie de vous souhaiter, comme nouveau curé, **mes vœux de bonne et sainte année 2009**, et de vous adresser cette lettre.

Nous avons, pour certains, eu la joie de nous rencontrer.

En début d'année je rencontrerai l'ensemble des responsables des communautés Chrétiennes locales où nous parlerons de diverses questions et souhaits pour toute la paroisse Saint Jacques du canton de Montebourg. Et, là, nous fixerons la date de **rencontre que je ferai avec chaque communauté Chrétienne locale et quelques membres de l'équipe d'animation paroissiale. Vous serez donc attentif à la date qui sera fixée pour St-Florel et où je souhaiterais vous rencontrer.**

Nous sommes dans **l'année saint Paul** (il y a 2000 ans qu'il est né) et notre bon Pape Benoît XVI souhaite que nous approfondissions les lettres qu'il a écrites et celles écrites dans son entourage et qui sont paroles de Dieu pour nous aujourd'hui. Le Père Jean Lévesque qui vient de décéder en ce début d'année, en la solennité de Sainte Marie Mère de Dieu, et qui fut votre administrateur religieux, avait relancé un approfondissement sur l'apôtre des nations païennes. Comme **notre Évêque, Monseigneur Stanislas Lalanne; nous adresse une lettre pastorale: « vous êtes une lettre du Christ »** qui s'appuie sur saint Paul, ce pourrait être l'occasion de susciter des partages par petites équipes. **Se retrouver entre voisins; ou par connaissances, ou d'une autre manière, et prendre la lettre de notre Évêque pour échanger.** Je peux faire transmettre cette lettre à tous ceux que cela intéresse, ou mieux encore, les responsables de votre communauté Chrétienne: Denise D'Hervilly, Andrée Lagoude, Maurice Ladune et Jacques Onfroy peuvent vous la transmettre et, si vous le souhaitez, un questionnaire.

N'hésitez pas à entrer dans cette démarche ! Si vous souhaitez de l'aide n'ayez pas peur de la demander.

Nous sommes tous en chemin, en pèlerinage avec le Christ, et c'est nécessaire, vital, de nous aider les uns les autres, en Eglise.

Je vous souhaite donc une bonne et sainte année avec saint Paul et à l'invitation de Monseigneur Lalanne à voir, qu'autour de nous, **nous sommes entourés de lettres du Christ**, encore faut-il savoir les voir et les lire. Cette année commence aussi avec des épreuves chez nous et dans le monde, particulièrement en cette région où le Christ, le Prince de la Paix, s'est fait homme il y a 2000 ans. Je vous invite donc à prier Dieu, accompagné de la Vierge Marie, Reine de la Paix, saint Martin le patron de votre église, saint Jacques le patron de la paroisse et tous les saints pour que la paix grandisse dans les cœurs et dans le monde.

Au plaisir de se rencontrer.

A nouveau bonne et sainte année 2009

Cordialement

Père Michel Levallois

Curé de la paroisse Saint Jacques

Presbytère 50310 Montebourg

Actualités de la Communauté de Communes

Suite aux élections municipales, l'assemblée communautaire s'est renouvelée : M. Christian PRIME est réélu Président, M. Jean-Pierre MAUQUEST est élu premier Vice-Président.

Pour le fonctionnement de ses différents services, rappelons que la Communauté de communes emploie quarante personnes équivalent temps plein.

Les principales réalisations en 2008

→ La mise en service de l'atelier artisanal dans la zone du Haut-Gelé, mis à disposition de l'entreprise BODIN, dont l'activité est la taille de pierres et la restauration de monuments historiques. Cette entreprise emploie 35 personnes.

→ L'extension du Golf de Fontenay-sur-Mer est réalisée, malgré de nombreuses embûches juridiques. C'est maintenant un golf 18 trous qui sera ouvert dès le printemps. La Communauté de communes, maître d'ouvrage de cette opération, le met à disposition de la SCI des Bavechiens, gérante du golf, celle-ci rembourse des annuités correspondant aux emprunts contractés. En contrepartie, la Communauté de communes souhaite que les habitants du canton, et surtout les jeunes, puissent bénéficier de conditions avantageuses pour une initiation à la pratique du golf.

→ Le rond-point de la zone artisanale de Montebourg est en cours d'achèvement. La Communauté de communes participe financièrement à hauteur de 25 % du montant hors taxes, soit un montant de 90.000,00 €.

→ La rénovation et l'agrandissement d'une classe au R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Quinéville, qui accueille 65 enfants.

→ Le permis d'aménager est obtenu pour le village de vacances à Quinéville. Les travaux de voirie et l'installation des chalets vont se faire au premier semestre 2009. C'est une opération de 2.5 millions d'euros, en partenariat avec le CCAS d'EDF.

→ Le dossier de la piscine connaît aussi de grosses embûches juridiques.

Toutefois, le permis de construire est en cours d'instruction. Le dossier de validation des entreprises a été approuvé en décembre. Le passage en comité des sites a reçu un avis favorable. La démolition des bâtiments existants est prévue au printemps 2009 et un début des travaux dès cet été.

Article rédigé en collaboration de M. Christian PRIME, Président de la Communauté de communes.

BON A SAVOIR

Suite à la signature d'une convention entre la Communauté de communes et la société SCRELEC, un bac pour récupérer vos piles usagées est à votre disposition en mairie

Donnons une deuxième vie à nos appareils usagés.



Une solution pour le recyclage des appareils usagés



Depuis de nombreuses années, la gestion de nos déchets s'améliore régulièrement et contribue ainsi à mieux protéger notre environnement.



Aujourd'hui, un nouveau service est mis à votre disposition : la collecte des appareils électriques et électroniques usagés. D'abord, sachez que vous pouvez les confier à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf ou, s'ils fonctionnent encore, les donner à une association qui pourra les ré-utiliser.

De plus, nous avons décidé d'organiser, en partenariat avec Eco-systèmes, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, une collecte sélective de ces appareils dans notre déchèterie. Ces appareils sont constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés, mais ils peuvent contenir aussi des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement s'ils sont jetés sans précaution particulière. Nous avons, aujourd'hui, la garantie d'un traitement rigoureux et conforme aux législations européennes les plus strictes. Nous avons désormais la possibilité de donner une 2^e vie à ces produits, réemployés ou valorisés sous forme de nouvelles matières premières ou d'énergie. Nous aurons l'occasion de vous tenir informés des résultats, déjà très encourageants, de cette démarche qui marque un pas supplémentaire dans la gestion durable de nos déchets. En attendant, voici quelques informations sur cette nouvelle filière.

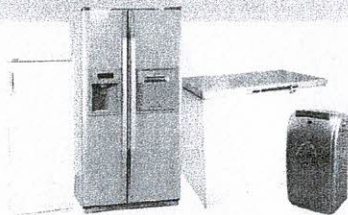
Nous comptons sur vous pour y participer activement.

Le Président
Christian PRIME

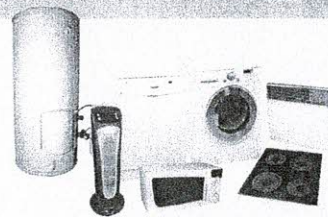
Le Vice-Président
Jean-Marc JOLY



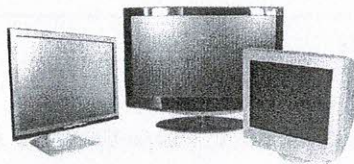
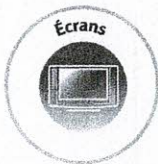
Les appareils électriques et électroniques récupérés



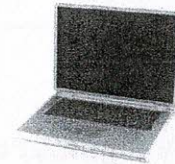
RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / CLIMATISEURS



LAVAGE / CUISSON / CHAUFFAGE



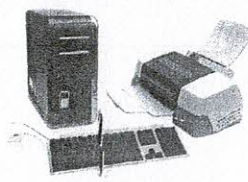
TÉLÉVISEURS / MONITEURS



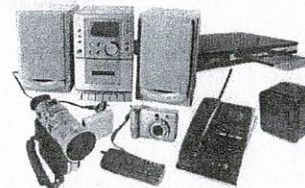
ORDINATEURS PORTABLES / ÉCRANS



PETIT ÉLECTROMÉNAGER



INFORMATIQUE



AUDIO / VIDÉO / TÉLÉPHONIE



OUTILLAGE

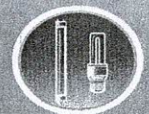


JOUETS / LOISIRS



Attention

Même en panne, les appareils doivent être déposés propres, bien vidés de leur contenu et dans le meilleur état possible.



Les lampes

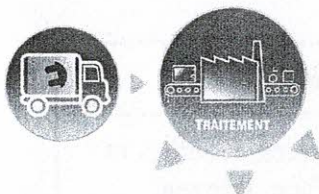
Les « sources lumineuses » (lampes à économie d'énergie, tubes fluo. ...) se recyclent aussi, mais requièrent un traitement particulier. Les ampoules halogènes et à filament ne sont pas recyclées. Liste des points de collecte www.recylum.com

Comment ça marche ?

Dans votre déchèterie, les équipements sont séparés en 4 familles : à chacune correspond une filière de traitement, donc des circuits de ramassage vers des usines spécialisées différentes.



Eco-systèmes prend en charge les déchets électriques et électroniques collectés dans les déchèteries et les achemine vers les centres de traitement, où ils sont débarrassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement*, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.



4 kg/habitant/an

C'est l'objectif de collecte minimum fixé, dans un premier temps, par l'Union Européenne à chaque Etat. Elle impose aussi des taux de recyclage et de valorisation pour chaque type de produit. Le taux de valorisation exigé varie entre 70 à 85% selon les produits.

* Les circuits de refroidissement et les isolants des « appareils de froid » fabriqués avant 1994 contiennent des gaz à effet de serre. Les écrans cathodiques contiennent des poudres électroluminescentes.

Que faire d'un appareil usagé ?

Ne le mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir ! Demandez-vous d'abord s'il peut encore servir ou être remis en état. Sinon, il peut désormais être pris en charge pour être recyclé ou valorisé.

Quand ré-emploi rime avec emploi

Ne malmettez pas votre vieil aspirateur, une seconde vie l'attend peut-être chez Emmaüs, Envie ou une autre association ! Leurs ateliers reconstituent un appareil en état de marche à partir de 3 à 5 appareils usagés en moyenne. La ré-utilisation, quand elle est possible, est la solution privilégiée par le décret. Autre avantage : cela permet de créer des emplois d'insertion.



Pictogramme présent sur tous les appareils d'équipements électriques et électroniques.

Trois possibilités



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée : Emmaüs...



DISTRIBUTEURS
Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou la livraison. C'est le « un pour un ».



COLLECTIVITÉS LOCALES
Apportez-le dans notre déchèterie, elle est équipée pour le recevoir ou contactez le 02 33 95 41 50 Communauté de Communes de Montebourg

Une nouvelle filière

Bonne nouvelle, la grande famille des appareils électriques et électroniques a maintenant sa filière de recyclage. Du téléphone portable au lave-linge en passant par l'ordinateur, les outils et les jouets, chaque appareil usagé bénéficie d'une prise en charge. Transparence et pédagogie caractérisent cette nouvelle filière qui nous concerne tous.

Depuis le 15 novembre 2006, l'avenir a changé pour nos appareils électriques et électroniques. Chacun d'entre nous en achète chaque année en moyenne 20 kg. Jusqu'ici, seuls 2 kg étaient collectés et recyclés. Désormais tout change. Lors de l'achat d'un nouvel appareil, nous payons une éco-participation variant de quelques centimes à quelques euros pour financer la collecte et le traitement d'un appareil usagé équivalent, dans des conditions environnementales contrôlées. Pour la 1^{re} fois, ce montant apparaît clairement sur les étiquettes afin d'informer de manière transparente et d'associer les consommateurs que nous sommes au fonctionnement de cette nouvelle filière d'intérêt général.

« Objectif développement durable »

Cette filière rassemble de nombreux acteurs spécialisés : producteurs, distributeurs, collectivités, opérateurs industriels et logistiques, acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Tous se mobilisent pour que cette filière soit un outil efficace au service de l'environnement et concilie économie et solidarité, consommation et citoyenneté.



Le distributeur reprend votre appareil usagé lors d'un nouvel achat. Il est aussi tenu de faire apparaître l'éco-participation en clair, séparément du prix du produit neuf. Elle varie d'un centime pour un téléphone portable à treize euros pour un réfrigérateur, plus complexe à traiter.

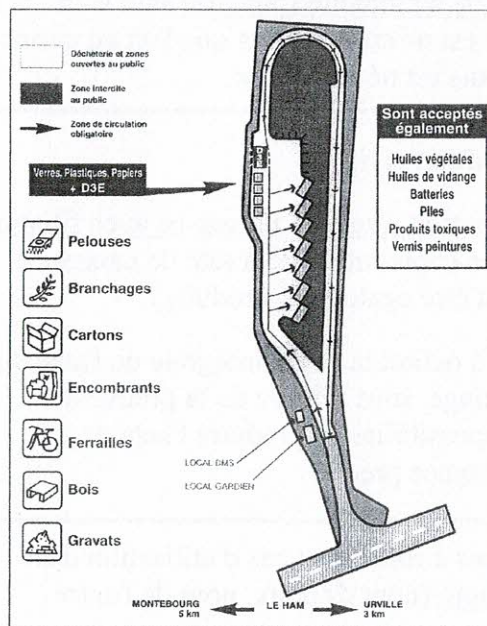
EXEMPLES

APPAREIL PHOTO	0,10 €
CHAÎNE HI-FI	1 €
TELEVISEUR	4 à 8 €
GRAND ÉCRAN	4 à 8 €
LAVE-VAISSELLE	6 €

Les producteurs sont responsables de la fin de vie de leurs produits. Ils doivent adhérer à un éco-organisme agréé qui prend en charge la collecte, la dépollution et la valorisation de leurs appareils. Les producteurs doivent aussi renforcer « l'éco-conception » de leurs produits.

La déchèterie communautaire

Route Montebourg-Urville à Le Ham



Infos pratiques

Communauté de Communes de Montebourg
16 rue du Général Leclerc
MONTEBOURG
Tél. 02 33 95 41 50

Heures d'ouverture de la déchèterie :
LUNDI, MERCREDI, SAMEDI
9h00 - 12h00 - 13h30 - 18h00
Vendredi
14h00 - 18h00

Les D3E comme les autres encombrants doivent être déposés à la déchèterie communautaire.

Le fait d'abandonner ou de jeter ses déchets en un lieu public ou privé non autorisé est passible d'une amende de 2^e ou 5^e catégorie (articles R 632-1 et R 635-8 du Code Pénal).

Pour les personnes rencontrant des difficultés, une collecte (encombrants, ferraille et D3E) est organisée une fois l'an.

Renseignements 02 33 95 41 50.



Renseignements divers

Le Passeport :

Pièces à fournir :

A) - Personnes majeures :

Première demande	Renouvellement
2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
88 EUR en timbre fiscal	88 EUR en timbre fiscal.
<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u>	<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u>
Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une)	Ancien passeport
<u>Justificatif de nationalité française</u> sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.	<u>Justificatif de nationalité française</u> sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
Justificatif d'état civil : <ul style="list-style-type: none"> • <u>un extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) • ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité 	Justificatif d'état civil : <ul style="list-style-type: none"> • <u>un extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) • ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité
Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un <u>deuxième nom</u> (nom d'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un <u>deuxième nom</u> (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

B) – Personnes mineures :

Pièces justificatives à produire

Première demande	Renouvellement
2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 14 ans : 19 EUR• De 15 à 18 ans : 44 EUR	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 14 ans : 19 EUR• De 15 à 18 ans : 44 EUR
un <u>justificatif de domicile ou de résidence</u>	un <u>justificatif de domicile ou de résidence</u>
Carte nationale d'identité (si le mineur en possède une)	l'ancien passeport
un <u>justificatif de l'autorité parentale</u>	un <u>justificatif de l'autorité parentale</u>
Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale	Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale
sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un <u>justificatif de nationalité française</u>	sauf si le mineur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, un <u>justificatif de nationalité française</u>
Justificatif d'état civil : un <u>extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur</u> (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite)	Justificatif d'état civil : un <u>extrait d'acte de naissance avec filiation du mineur</u> (une copie intégrale d'acte de naissance du mineur peut être également produite)
Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un <u>deuxième nom</u> à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple)	Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un <u>deuxième nom</u> à titre d'usage (nom de l'autre parent par exemple)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

C) – En cas de perte ou de vol :

En cas de perte ou de vol de l'ancien passeport, présenter la déclaration de perte ou de vol.

Deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblante, de face et tête nue (format 35 mm x 45 mm),

Un document officiel avec photographie (carte nationale d'identité même périmée, ancien passeport périmé, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire ou permis de chasser),

Tout document justifiant l'urgence du déplacement (acte de décès, attestation d'hospitalisation,...),

Un justificatif de domicile,

Un timbre fiscal de 30 euros ,

En cas de perte ou de vol de l'ancien passeport, présenter la déclaration de perte ou de vol.

D) – En cas de délivrance en urgence :

Pour bénéficier de cette délivrance exceptionnelle, il faut être en mesure de justifier d'un déplacement urgent, notamment pour des raisons familiales graves (maladie grave ou décès d'un membre de la famille) ou des raisons professionnelles particulières.

Attention, les dérogations sont accordées selon la situation du demandeur et n'ont pas de caractère automatique.

Bénéficiaires

Le demandeur doit être de nationalité française.

Durée de validité : 1 an.

Caractéristiques :

Le passeport délivré en urgence ne comporte pas de composant électronique (puce).

Coût

30 euros pour les majeurs et les mineurs.

Dépôt de la demande

Le demandeur doit déposer sa demande auprès de la préfecture ou de la sous préfecture et doit se présenter personnellement.

S'il est mineur, il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale.

La demande est rédigée sur place au moyen d'un formulaire remis sur place.

Pièces justificatives à produire

- deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblante, de face et tête nue (format 35 mm x 45 mm),
- un document officiel avec photographie (carte nationale d'identité même périmée, ancien passeport périmé, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire ou permis de chasser),
- tout document justifiant l'urgence du déplacement (acte de décès, attestation d'hospitalisation,...),
- un justificatif de domicile,
- un timbre fiscal de 30 euros ,

Passeport biométrique :

Selon les dispositions du décret n°2008-426 du 30 avril 2008 modifiant le décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques, le passeport biométrique remplacera progressivement le passeport électronique : il contiendra une image numérisée du visage et les empreintes digitales des 8 des 10 doigts du demandeur.

Des arrêtés doivent fixer les dates à partir desquelles les règles fixées par ce décret seront applicables.

La carte d'identité : La délivrance de ce document reste gratuite.

A) – Personne majeure

Pièces justificatives à fournir :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE	POUR UN RENOUELEMENT
Une pièce d'identité ou tout autre document officiel avec photographie.	L'ancienne carte nationale d'identité
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation. (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)	Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation <u>si modification dans l'état civil</u> (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France).	Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
Autres pièces à produire en cas d'utilisation de <u>deuxième nom</u> (nom de l'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à produire en cas d'utilisation de <u>deuxième nom</u> (nom de l'époux, nom de l'autre parent)

B) – Personne mineure :

Pièces justificatives à produire :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE	POUR UN RENOUELEMENT
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)

Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) *	Justificatif d'état civil du demandeur : extrait d'acte de naissance avec filiation * (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)
Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)	Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
Justificatif de l'autorité parentale	Justificatif de l'autorité parentale
	L'ancienne carte nationale d'identité

* Pour les enfants de parents mariés, le livret de famille est suffisant.

CAS PARTICULIERS :

Se renseigner en mairie.

Portage de repas à domicile :

Ce service est mis en place par la communauté de communes en partenariat avec l'A.D.M.R. au bénéfice des personnes dépendantes ou âgées de 75 ans ou plus.

Recensement et journée du citoyen : (rappel)

Tout citoyen, garçon ou fille, âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile dans le mois de son anniversaire.

A l'issue de la journée d'appel et de préparation à la défense, à laquelle il est obligatoire de participer, il est remis un certificat de participation. Ce document doit être soigneusement conservé puisqu'il est indispensable pour constituer un dossier de candidature à un examen ou à un concours (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire etc.....)

Permis de construire :

Toute construction doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. Cette demande doit être déposée en mairie, le dossier étant ensuite transmis à la DDE. Le délai d'instruction de ce dossier est de deux mois ou plus suivant le cas.

Toute modification importante doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager ou permis de construire selon les cas. Cette demande doit également être déposée en mairie, le dossier étant ensuite transmis à la DDE. Le délai d'instruction de ce dossier est de trois mois.

A noter qu'une déclaration préalable est suffisante pour une construction d'une surface inférieure à 20 m². Cette demande est transmise à la DDE comme les permis de construire. Délai d'instruction : un mois ou plus suivant le cas.

Appel de secours d'urgence : (sans-abri par exemple) composer le 115

PRESENCE VERTE

Suite à sa réunion du 28 janvier 2009, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec Présence Verte, permettant ainsi aux personnes de la commune utilisant ce service, de bénéficier d'un tarif moindre.

Qu'est- ce que c'est ?

C'est un service d'assistance à distance des personnes qui relie un abonné chez lui à un réseau de personnes désignées et aux services d'urgence.

A quoi ça sert ?

La téléassistance permet d'abord aux personnes âgées de continuer à vivre seules chez elles.

Elle apporte la tranquillité d'esprit à leurs familles en leur donnant l'assurance que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin.

Elle s'adresse aussi à tous ceux qui, fragiles telles les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes handicapées, ou isolées comme certains travailleurs, la nuit par exemple, ont besoin de pouvoir appeler une aide physique à tout moment.

Souscrire un abonnement ?

L'abonnement au service de téléassistance Présence Verte comprend :

- la location du matériel (transmetteur et déclencheur) ;
- l'installation du matériel par un professionnel Présence Verte ;
- le service de veille, d'écoute et de dialogue "mains libres" par l'interphonie 24h/24 et 7j/7 assuré par la centrale dédiée Présence Verte ;
- la mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau de solidarité, du médecin et des services d'urgence conformément aux renseignements fournis par l'abonné ;
- le suivi technique et les conseils des professionnels et travailleurs sociaux de l'association locale,
- le dépannage gratuit du matériel ;
- l'accès au service d'animation avec la possibilité d'appeler Isabelle, l'animatrice des abonnés ;
- l'abonnement gratuit au journal trimestriel L'Oiseau bleu.

Savoir combien ça coûte ?

Votre conseiller local est là pour vous proposer notre service de téléassistance au meilleur tarif et pour vous orienter dans l'obtention des aides financières auxquelles vous pourriez prétendre. Pour certains abonnés à faibles ressources ou bénéficiant d'avantages sociaux le service est gratuit.

Le tarif se décompose comme suit :

- un "forfait d'installation" d'un montant de 40,00 € au lieu de 61,00 € ;
- une redevance mensuelle de 28,90 € au lieu de 36,00 € ;
- la facturation : en règle générale, votre association locale vous adresse une facture tous les trois mois.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie où appeler le conseiller local Présence verte.

<p>Présence Verte Côtes normandes 9 place du Champ de Mars BP 205 50005 SAINT-LO CEDEX Tél. : 02 33 06 42 57</p>

Centre Local d'Information et de Coordination

Plus connu sous le nom de **CLIC** :

- C'est un guichet d'accueil, d'information et de coordination qui se charge d'informer, d'orienter, et de faciliter les démarches des retraités et des personnes âgées et de leur entourage.
- Vous avez la possibilité de vous adresser à la mairie afin de vous mettre en relation avec le CLIC où vous pouvez vous adresser à :

CLIC du Nord Cotentin
Place de l'Eglise
50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Tel : 02.33.04.34.63

Mémento

Mairie :

02.33.41.24.25
commune.stfloxel@orange.fr

Ouverture : Mardi de 17 heures à 19 heures
Mercredi de 9 heures à 12 heures

Maire : Jacques ONFROY

06.59.68.85.62

Premier adjoint : Denise d'HERVILLEY

02.33.41.14.51

Deuxième adjoint : Joël GUILBERT

02.33.41.10.31

Services publics :

Gendarmerie :

02.33.21.71.20
ou composer le 17

Pompiers :

02.33.41.14.99
ou composer le 18

S.A.M.U. :

Secours d'urgence : (sans-abri par exemple)

composer le 15
composer le 115

Communauté de communes :

02.33.95.41.50

Ouvert : lundi de 13h30 à 17h30

Mardi au vendredi : 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Samedi 8h30/12h

Perception :

02.33.41.23.38

Ouvert : Mardi au vendredi 8h30/12h30, sauf mercredi 8h30/12h30
et samedi 8h30/12h

Equipement :

Cherbourg (urbanisme) 02.33.88.54.00
Ouvert Lundi au vendredi 8h30/12h et 13h30/17h

Sous Préfecture Cherbourg : 02.33.87.81.81
Ouvert : Lundi au vendredi 8h/11h45 et 13h45/17h30

Services de la Poste Montebourg : 02.33.41.11.59
Ouvert : Lundi au vendredi 9h/12h et 14 h/17h et Samedi : 9h/12h

Syndicat d'eau : 02.33.41.23.85
Ouvert : Mardi au vendredi 8h/12h et 13h30/17h
Samedi : 8h30/12h

Déchetterie : 02.33.21.60.35
Ouvert : Lundi, mercredi et samedi 9h/12h et 13h30/18h

Paroisse :

Père Levallois 02.33.41.24.72

Services médicaux et d'aide aux personnes:

Médecins

Docteur Baudry 02.33.21.14.26

Docteur Caillard-Le port 02.33.95.22.87

Docteur Dutaret 02.33.21.14.26

Docteur Tribouillard-Le Grand 02.33.41.12.26

Dentiste

Docteur Baudin 02.33.41.12.82

Kinésithérapeutes

Cabinet Tirapu/Delahaye 02.33.41.28.09
(Decuyper et Lecesne)

Cabinet d'infirmiers

Cabinet Ledormand-Loit-Peigney 02.33.21.03.08
Leconte

Pédicure

Cabinet Lethimonier-Artu 02.33.21.13.66

Pharmaciens

Pharmacie Mateos 02.33.41.22.21

Pharmacie Moussard 02.33.41.20.50

Ambulancier/taxi

Alain Tellier 02.33.41.23.50

Hôpital de Valognes 02.33.95.70.00

Hôpital Pasteur 02.33.20.70.00

Maison de retraite Montebourg 02.33.21.36.23
ou 02.33.21.70.70

A.D.M.R SAINT LÔ 02.33.77.13.20

AVIS

Si vous avez une passion, un talent artistique, des anecdotes
et que vous souhaitez en informer les Saint-Floxelais
par un article dans le bulletin municipal annuel,

contactez-nous en mairie.

Rédacteur : Joël GUILBERT

Avec Sylvie COUSIN – Denise d'HERVILLEY – Christelle FRERET

Pierrette LESACHEY – Jacques ONFROY

Avec la collaboration de Joseph LENEVEU

Imprimé par nos soins

